

Candidature de la Turquie à l'Union européenne

La Turquie reste sceptique

Jean-Christophe Ploquin

Les quinze Etats de l'Union européenne ont accepté de reconnaître à la Turquie le statut de candidat. Mais ils l'ont fait en posant certaines conditions, incitant Ankara à la circonspection.

En décidant le 11 décembre 1999 de conférer le statut de candidat à la Turquie, le conseil des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne a affiné sa position envers l'un de ses voisins économiquement les plus importants et politiquement les plus ombrageux. Tout en posant implicitement des conditions spécifiques à Ankara, il a en outre admis qu'un pays dont seulement 3% du territoire est situé sur le continent européen, dont 98% de la population sont de tradition musulmane, et dont le bilan en matière de droits de l'homme reste vivement critiqué par des organisations comme Amnesty international, pouvait légitimement prétendre à entrer dans le club. Sans se prononcer sur le fond, le conseil européen a ainsi considérablement élargi la perception que l'Union européenne donne de son identité. La 10 décembre à Helsinki, les Quinze ont octroyé le même statut de candidats à treize pays : trois Etats baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie), sept pays d'Europe centrale et orientale (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie) et trois Etats méditerranéens (Chypre, Malte, Turquie). Les négociations toutefois, ne seront pas menées au même rythme mais au cas par cas, et les premières adhésions ne sont pas attendues avant 2005. Parmi les trois pays méditerranéens, seule Chypre, qui avait commencé dès le mois de mars 1998, a déjà bien avancé dans l'adaptation de son droit et de sa législation à «l'acquis communautaire», important corpus de textes et de règlements qui fonde notamment le marché unique de l'Union européenne. Malte a seulement procédé à un premier tour d'horizon avec des fonctionnaires européens.

Quant à la Turquie, les négociations sur l'adhésion ne commenceront sans doute pas de sitôt. Comme tout autre candidat, le pays devra auparavant respecter les «critères de Copenhague», des principes politiques qui établissent un socle juridique et des pratiques communes aux futurs Etats-membres, parmi lesquels le respect des minorités et l'abolition de jure ou de facto de la peine de mort. Les «Conclusions de la présidence», le document officiel qui reprend les décisions du sommet, stipulent explicitement que la stratégie de pré-adhésion qui sera mise en place avec Ankara «*comportera un dialogue politique renforcé, axé sur les progrès à accomplir pour répondre aux critères politiques fixés pour l'adhésion, en particulier pour ce qui est de la question des droits de l'homme*», de ses différends territoriaux avec la Grèce et de la question de Chypre. Le sommet d'Helsinki a en outre précisé que d'ici à 2004 au plus tard, les pays candidats devront avoir réglé les différends territoriaux qui les opposent à leurs voisins en recourant, si nécessaire, à l'arbitrage de la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye. Cette condition ne semble viser parmi les treize candidats que la Turquie, opposée à la Grèce sur la délimitation des eaux territoriales, du plateau continental et de l'espace aérien en mer Egée et qui refuse depuis de longues années de s'en remettre à la CIJ. La Turquie a dû par ailleurs accepter la levée du droit de veto implicite qu'elle détenait sur l'adhésion de Chypre à l'UE. Depuis quatre ans, plusieurs Etats de l'Union européenne, dont la France, affirmaient en effet que Chypre ne pourrait adhérer tant qu'elle resterait divisée entre la partie sud, administrée par le gouvernement légitime de la République de Chypre, et la partie nord, quadrillée par l'armée turque et gérée par un Etat autoproclamé. Ces pays ont levé cette condition préalable et la résolution finale du sommet d'Helsinki stipule que les négociations en vue d'une solution à Chypre ne doivent pas préjuger du processus d'adhésion.

La Turquie ne semble avoir accepté que du bout des lèvres la porte ouverte de l'Union européenne. Lors du sommet d'Helsinki, le nouveau Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, l'Espagnol Javier Solana, a dû se déplacer jusqu'à Ankara pour «expliquer» au gouvernement turc le sens de la résolution des chefs d'Etat et de gouvernement. Le premier ministre turc, Bülent Ecevit, s'est alors rendu à Helsinki mais ses déclarations, ainsi que celle de son ministre des Affaires étrangères, Ismail Cem, laissent entendre que la Turquie n'entend pas varier dans sa politique. «*Personne ne doit avoir le moindre doute ou la moindre crainte quant à Chypre, tout change-*

ment est hors de question», assurait au lendemain du sommet d'Helsinki Bülent Ecevit, qui dirige une coalition hétéroclite comprenant des nationalistes de gauche, extrême-droite ultra-nationaliste, et un parti conservateur, et qui était premier ministre lors de l'intervention de l'armée turque à Chypre en 1974. «*La Turquie n'est pas un candidat quelconque. Elle a sa propre culture et identité qui diffère de celle des autres candidats*», ajoutait le surlendemain Ismaïl Cem, dans une remarque relative aux critères de Copenhague. Trois mois plus tard, aucune avancée sensible n'était perceptible sur Chypre, la mer Egée, ou sur la question kurde, qui devrait plus que jamais apparaître comme le nouveau baromètre des relations politiques entre l'Union européenne et la Turquie. La seule décision notable a été le choix du gouvernement de surseoir à l'exécution du chef de la guérilla du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), arrêté le 10 février 1999 et condamné à mort par une cour de sûreté de l'Etat le 29 juin suivant. Le 12 janvier 2000, le gouvernement d'Ankara a décidé de ne pas transmettre le dossier Öcalan à l'Assemblée nationale turque, dernière instance à pouvoir se prononcer politiquement sur l'exécution du condamné. Bülent Ecevit a obtenu que le gouvernement attende un avis définitif de la Cour européenne des droits de l'homme, auprès de laquelle Abdullah Öcalan avait déposé un recours.

A Ankara, la décision de l'Union européenne d'accorder le statut de candidat à la Turquie reste en fait analysé avec circonspection. Certains analystes estiment que la Grèce, membre de l'UE depuis 1981 est parvenue à faire basculer ses quatorze partenaires dans son jeu. Sans nier le rapprochement réel entre leurs deux pays, notamment depuis le tremblement de terre qui a fait au moins 18 000 morts à l'ouest de la Turquie dans la nuit du 16 au 17 août dernier, ils estiment qu'Athènes n'a pas renoncé à sa stratégie fondamentale d'isoler la Turquie. Un signe déterminant, dans les prochains mois, sera l'attitude de la Grèce et du Parlement européen qui depuis cinq ans, bloquent des crédits promis par l'UE à la Turquie après la signature d'un accord d'union douanière. Trois cent soixante-quinze millions d'écus avaient été prévus sur la période 1996-99 au titre de l'union douanière, et une somme équivalente au titre du programme MEDA. Devait s'ajouter 750 millions d'écus sous forme d'un prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI). Or, seule une infime partie de ces crédits été versée. Le déblocage de l'aide promise par l'UE et par la BEI en vue de la reconstruction de la zone affectée par le tremblement de terre sera un test important. Si le scepticisme est de rigueur à Ankara,

la confiance en revanche est de retour à Athènes. Le sommet d'Helsinki y a été analysé comme un succès pour le premier ministre Costas Simitis et pour son ministre des Affaires étrangères, George Papandréaou. Ceux-ci en attendent des gains immédiats au sein de l'Union européenne, alors qu'ils espèrent qualifier leur pays pour l'euro en juin prochain. Leur stratégie se fonde sur l'idée que la perspective d'adhésion de la Turquie à l'UE peut être un facteur de résolution des conflits, comme ce fut le cas au début des années 90 en Europe centrale et orientale. Elle peut permettre notamment de changer la notion de sécurité en mer Egée, celle-ci n'étant plus fondée sur la force militaire mais sur une forte densité d'échanges économiques et culturels.

En France, mais aussi en Allemagne ou aux Pays-Bas, le statut de candidat à l'UE reconnu à la Turquie a suscité un tollé. Le président de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale, le socialiste Jack Lang, a vivement critiqué le bilan turc en matière de droits de l'homme. A droite, l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing a affirmé que le sommet d'Helsinki avait «condamné la Turquie à être candidate à perpétuité». «La Turquie n'est pas un pays européen, elle est située en Asie», a-t-il expliqué. A Helsinki, le président de la République Jacques Chirac avait en revanche salué «la vision stratégique qui a permis d'ancrer la Turquie à l'Europe». «La Turquie, par son histoire et par ses ambitions, est européenne», avait-il précisé, ajoutant que la définition des limites de l'UE «est une question assez abstraite en l'état actuel des choses».

Jean-Christophe Ploquin.